Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212901763-20260309-D20260903004-DE

Nombre de conseillers • en exercice : 19 • présents : 18 • votants : 18	L'an deux mil vingt-six le neuf mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Plonévez-Porzay, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Alain PENNOBER Maire. Présents: Alain PENNOBER, Sylviane PENNANEAC'H, Jacques LE PAGE, Véronique LEBON, Pascal BODENAN, Jeanne HASCOËT, Gilles BOUTIN, Béatrice LE BIHAN, André PIRIOU, Béatrice HASCOËT, André FERTIL, Fabienne TIENNOT, Cathy LE MEUR, Béatrice LE BOURC'H, Denis FLOC'HLAY, Michel LE MENN, David DADEN, Nathalie RIOU Absents excusés : Absent non excusé : Olivier HENAFF Elue secrétaire de séance : Fabienne TIENNOT
Date de convocation 3 mars 2026	

Assistait également à la réunion Sébastien LE GARREC, secrétaire général de mairie.

4. **Demandes de subvention volet 1 2026 pacte Finistère D2026004**

Dans le cadre du Pacte Finistère 2030 – volet 1, il est proposé de déposer deux demandes de subventions :

- Extension et réaménagement de la Maison Pluridisciplinaire de Santé : demande 50 000€ sur la base des travaux de gros œuvre : 144 495,00 €.

- Création d'une liaison piétonne sécurisée - route de Ste Anne La Palud (RD61) : demande d'une subvention de 30 000€ sur la base de 145 000€

Vote :

A l'unanimité, le Conseil :

- AUTORISE M. le Maire à déposer les deux demandes de subvention suivantes au titre du pacte Finistère volet 1 :
  - Extension et réaménagement de la Maison Pluridisciplinaire de Santé : demande 50 000€ sur la base des travaux de gros œuvre : 144 495,00 €.

  - Création d'une liaison piétonne sécurisée - route de Ste Anne La Palud (RD61) : demande d'une subvention de 30 000€ sur la base de 145 000€.

Pour copie conforme
A Plonévez-Porzay,
Le mardi 10 mars 2026

Le maire
Alain PENNOBER

